

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156-26

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC des Etchemins, qu'à séance ordinaire tenue le 13 mai 2026, le Conseil de la MRC des Etchemins a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 156-25 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DES ETCHEMINS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 132-19.

Ce règlement est entré en vigueur conformément au Code municipal du Québec et est disponible pour consultation au siège social de la MRC à l'adresse suivante :

223, 2^e Avenue
Lac-Etchemin, Québec
G0R 1S0

Donné à Lac-Etchemin, ce 20^e jour du mois de mai 2026.



Judith Leblond
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC des Etchemins, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 156-26** à l'endroit désigné par le Conseil, et ce en date du 20 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de mai 2026.



Judith Leblond
Directrice générale et greffière-trésorière